



# La participation du Canada aux forces du maintien de la paix

*Une expérience « en partie positive »*



Le Canada, qui participe actuellement à la force d'urgence mise sur pied au Proche-Orient après le dernier conflit israélo-arabe, a une longue expérience des forces internationales du maintien de la paix : il a pris part à presque toutes les missions que l'Organisation des Nations unies a formées à cette fin depuis 1947, ainsi qu'à plusieurs autres (1). Dix de celles auxquelles il a participé dans le cadre des Nations unies ont été des missions de surveillance et de contrôle menées par des « observateurs ». Ceux-ci ne constituent pas des contingents militaires et n'ont donc pas compétence pour s'interposer entre les forces adverses ; ils sont en général chargés de délimiter des lignes de cessez-le-feu et de signaler les éventuelles violations de l'accord qui a mis fin à un conflit. L'intervention d'une « force d'urgence », au contraire,

a un caractère opérationnel qui peut amener les troupes à s'interposer entre les combattants et même à prendre part à des combats déjà engagés. L'Organisation des Nations unies a constitué cinq forces d'urgence depuis 1950 et le Canada en a toujours fait partie. C'est lors de la création de celle qui fut envoyée en 1956 au Proche-Orient qu'apparut l'expression « casques bleus » (les observateurs, pour leur part, ne portent pas le casque). La constitution de cette force était due à l'initiative de Lester Pearson, alors ministre des affaires extérieures du Canada, à qui cela valut le prix Nobel de la paix en 1957.

Le gouvernement canadien a jugé décevant le fonctionnement de la Commission internationale de contrôle mise en place au Vietnam, en vertu des accords de Genève, en 1954. Il en demeure membre, mais cette expérience

de près de vingt ans a justifié ses appréhensions lorsqu'il accepta, en janvier 1973, de faire partie de la commission internationale de contrôle et de surveillance pour la cessation de la guerre et le rétablissement de la paix au Vietnam du sud ; expérience faite, il a retiré sa délégation six mois plus tard. Ces deux actions se sont déroulées hors du cadre des Nations unies. Tirant la leçon globale de la participation du Canada aux forces de paix depuis près de vingt-cinq ans, M. Mitchell Sharp, ministre des affaires extérieures, a considéré la contribution de son pays comme « en partie positive » (2). ■

1. Le Canada n'a pas participé aux missions de surveillance conduites en Grèce (1947-1951) et en Indonésie (1949-1950). Il participe depuis 1954 à la surveillance de la trêve conclue en Indochine, cette année-là, hors du cadre des Nations unies.

2. Discours à la Chambre des communes, 5 janvier 1973.

## *Sous l'égide des Nations unies*

**Cachemire.** Depuis 1949. Observateurs. Surveillance du cessez-le-feu après la guerre entre l'Inde et le Pakistan. Participation canadienne : une vingtaine d'hommes.

**Palestine.** Depuis 1949. Observateurs. Application du cessez-le-feu puis de l'accord d'armistice entre Israël et plusieurs pays arabes. Participation canadienne : une vingtaine d'hommes.

**Corée.** De 1950 à 1954. Force d'urgence. Participation canadienne : huit mille hommes. Depuis 1954 : observateurs mem-

bres de la commission d'armistice.

**Proche-Orient.** De 1956 à 1967. Force d'urgence (« casques bleus »). Maintien de la paix après l'expédition franco-anglo-israélienne de Suez. Participation canadienne : jusqu'à mille hommes.

**Liban.** En 1958. Observateurs. Surveillance des frontières. Participation canadienne : quatre-vingts hommes.

**Congo.** De 1960 à 1964. Force d'urgence (« casques bleus »). Intervention contre les armées sécessionnistes katangaises. Par-

ticipation canadienne : trois cents hommes.

**Nouvelle-Guinée (Irian occidental).** De 1962 à 1963. Observateurs. Surveillance du retrait des forces néerlandaises. Participation canadienne : quinze hommes.

**Yémen.** De 1963 à 1964. Observateurs. Surveillance de la cessation des combats. Participation canadienne : soixante hommes.

**Chypre.** Depuis 1964. Force d'urgence (« casques bleus »). Contre les affrontements entre populations grecques et tur-

ques. Participation canadienne : jusqu'à mille cent hommes.

**Inde-Pakistan.** De 1965 à 1966. Observateurs. Surveillance de la frontière entre les deux pays (mission distincte de celle du Cachemire). Participation canadienne : une centaine d'hommes.

**Proche-Orient.** Depuis 1973. Force d'urgence (« casques bleus »). Contrôle et surveillance du cessez-le-feu, sur les deux rives du canal de Suez, après la guerre israélo-arabe. Participation canadienne : jusqu'à mille hommes.